

LE SAUMON DANS LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ*

Yolande Allard

Société d'histoire de Drummondville

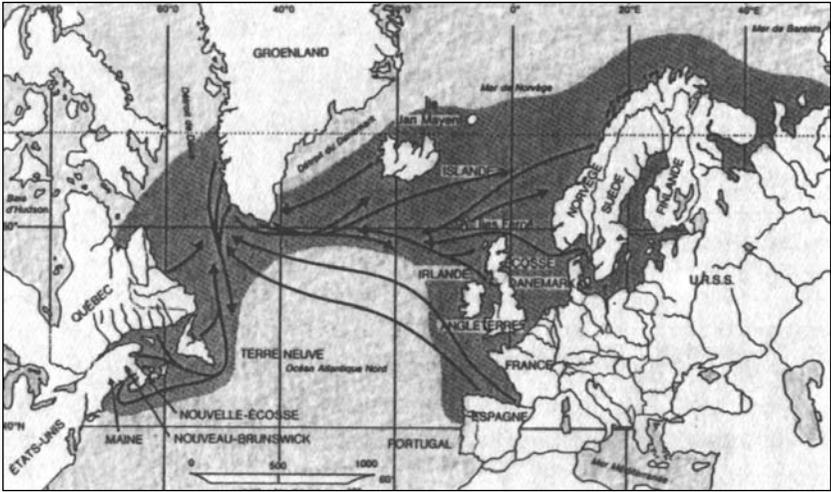
Le bassin de la rivière Saint-François s'étend au coeur des Cantons de l'Est. Son cours principal et ses ramifications servent de réseau de communication aux Amérindiens lors de leurs déplacements entre le Saint-Laurent et le bassin de la rivière Connecticut. Des Américains de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New-York ainsi que des immigrants d'origine britannique forment le premier groupe de colons à défricher ces terres gardées délibérément incultes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ils sont suivis des Canadiens-français qui amorcent leur mouvement de colonisation par les cantons limitrophes de la frontière nord.¹

La présence massive du saumon dans la rivière Saint-François, et dans la majorité de ses affluents, soulève l'enthousiasme des pionniers. Un grand nombre de documents d'archives² rappellent l'importance de cette richesse "naturelle" dans le régime alimentaire des colons alors qu'ils ne peuvent guère compter sur des approvisionnements extérieurs. En effet, jusqu'en 1860, les moyens de communication sont déficients et, même après l'arrivée du chemin de fer, seules les agglomérations situées en bordure de la voie peuvent compter sur les importations.

La croissance de la population et l'industrialisation exercent de telles pressions sur le saumon qu'en moins d'un siècle de colonisation, l'espèce a complètement disparu du bassin de la Saint-François. Les habitants étaient-ils conscients des dangers qui le guettaient? Leur isolement les contraignait-il à assister impassibles à sa disparition? Disposaient-ils des connaissances leur permettant de corriger efficacement les problèmes? Enfin, le saumon aurait-il pu être préservé?

Le seigneur des eaux

Le *Salmo Salar*, nom scientifique du Saumon atlantique, donne l'impression d'être l'une des merveilles de la création. Son



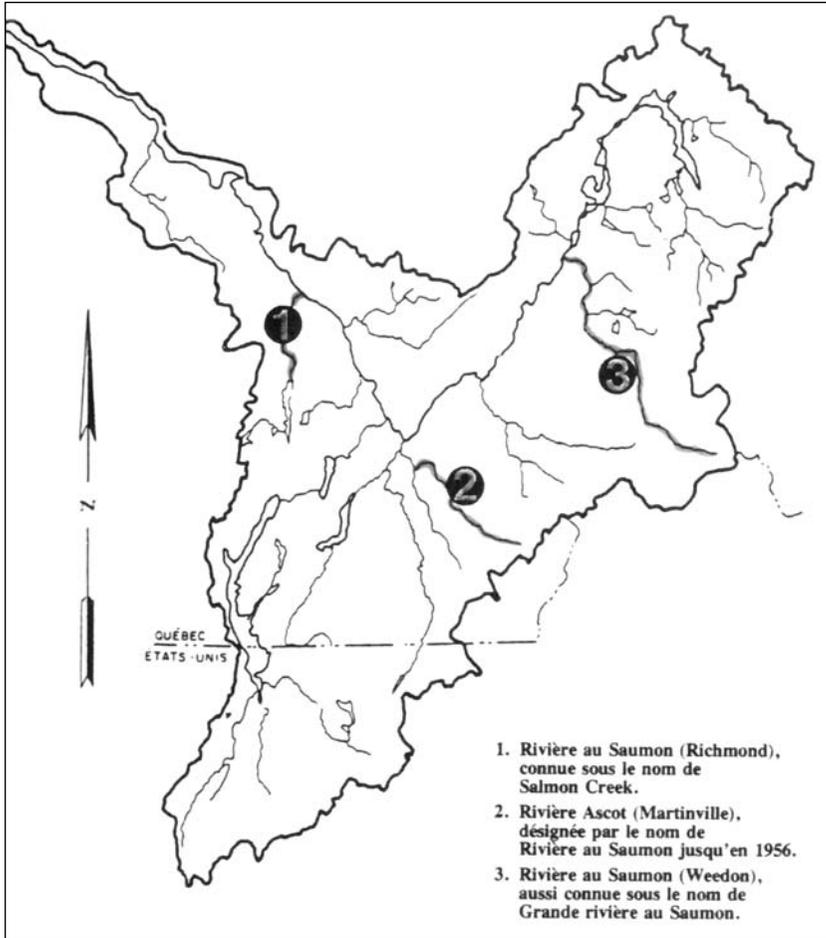
Aire de dispersion du saumon atlantique.

endurance lui permet des migrations de milliers de kilomètres entre l'eau salée, où il se nourrit, et l'eau douce, où il se reproduit. La fin de son voyage s'avère particulièrement éprouvante, puisqu'il ne s'alimente plus dès son entrée en eau douce. Il remonte sa rivière natale envers et contre tout: il nage et il saute dans le courant, il se faufile dans les rapides ou tournoie dans les fosses au pied de chutes élevées, en attendant qu'un orage vienne gonfler les eaux et lui permette des bonds prodigieux (parfois d'une hauteur de trois mètres et d'une longueur de cinq mètres) qui le projetteront en amont dudit obstacle.³

À l'époque de la découverte du Nouveau Monde, le Saumon atlantique figure parmi les poissons les plus répandus de l'Atlantique nord et des principaux cours d'eau qui s'y jettent. Sur la côte européenne, on le trouve du cercle arctique jusqu'au Portugal. Il fréquente aussi l'Islande et le sud du Groenland. En Amérique, son habitat s'étend de la région de l'Ungava (Nouveau-Québec) jusqu'au détroit de Long Island (carte jointe). Plus spécifiquement au Canada, le Saumon atlantique foisonne dans le bassin versant du fleuve Saint-Laurent. Les chutes Niagara, hautes de 47 mètres, déterminent la limite occidentale de sa migration.⁴

Les trois "Rivières au Saumon" des Cantons de l'Est

Par leur pente douce entrecoupée d'eaux calmes où le saumon peut se reposer, et d'eaux rapides propices à l'oxygénation, les constituants du réseau hydrographique du bassin de la Saint-



“Rivières au saumon” du bassin versant de la Saint-François.

François offrent une voie de montaison remarquable. D'ailleurs, trois des treize affluents de premier ordre, qui se jettent dans la Saint-François, ont été baptisés du nom de “Rivière au Saumon” (carte jointe). Le premier arrose les terres de la région de Richmond. Dans un bref historique sur le canton de Melbourne, Madame Joyce Husk confirme l'origine du nom *Salmon Creek*:

This creek gained its name from the fact that, at one time, salmon made their annual trek up the rivers from the sea to spawn in the creek. It is some years now since any salmon have their appearance, but a few of the older residents remember this early occurrence.⁵

Le deuxième affluent, du nom de “Rivière au Saumon,” prend sa source dans les collines du canton de Clifton et se jette dans la rivière Moe, à sept kilomètres au sud de Lennoxville. Enfin, le plus important des trois rejoint la rivière Saint-François à Weedon; son cours principal dépasse de 20 kilomètres ceux de ses homonymes. Il est alimenté par le mont Mégantic ainsi que par les plus hauts sommets du bassin qui forment la ligne de partage des eaux entre le versant Atlantique et le bassin du Saint-Laurent.

C'est en raison de la proximité des bassins de la Grande rivière au Saumon (Weedon) et de la Petite rivière au Saumon (Clifton) que la Commission de géographie du Québec propose, en 1921, d'identifier la plus petite des deux par le toponyme de rivière Ascot. Ce nom est définitivement adopté par le *Canadian Board on Geographical Names* en 1953.⁶

Première pression : le braconnage

Le saumon est d'abord victime de surpêche tant par les Amérindiens parqués à l'embouchure de la rivière que par les habitants vivant à la tête du bassin; ces derniers profitent de la proximité du marché américain pour réaliser quelques gains. La menace d'extinction qui s'ensuit suscite des protestations.

En octobre 1843, le député Marcus Child,⁷ de la circonscription de Stanstead, dépose en Chambre une pétition signée par des résidents des Cantons de l'Est. Ils réclament entre autres que: “the salmon fish should not be prevented from running up the St. Francis and other Rivers, in the said District, to the places where they lay their spawn.”⁸ Un comité spécial se penche sur la question; il recommande une loi, sanctionnée dès décembre 1843, à l'effet:

(...) qu'à l'avenir il ne sera loisible à qui que ce soit de tendre aucune claie à poisson dans la rivière Saint-François, ou dans aucune de ses rivières ou ruisseaux tributaires, dans aucun des dits Comtés (Stanstead, Sherbrooke, Drummond) de manière à obstruer en quelque façon que ce soit, les principaux chenaux, pour prendre le Saumon.⁹

Deuxième menace : les barrages

Aux pressions exercées sur l'espèce saumon par l'utilisation abusive d'engins de pêche, s'ajoute celles causées par les nombreux barrages érigés sur la majorité des affluents de la Saint-François en vue de récupérer l'énergie hydraulique indispensable au

fonctionnement des tanneries, carderies ou scieries. En effet, ces digues ne sont dotées d'aucun dispositif pour le passage des poissons. Des remontes entières de saumons géniteurs vers les lieux de frai sont ainsi bloquées.¹⁰

Le problème devient plus crucial encore lorsque, en 1854, Cyrus S. Clark entreprend d'endiguer la rivière Saint-François elle-même, à la hauteur des chutes de Brompton. L'énergie hydraulique ainsi récupérée lui permet de mettre en marche, au cours de la même année, la plus importante scierie des Cantons de l'Est.¹¹ Compte tenu de la localisation du nouveau barrage, les trois quarts du bassin versant de la rivière Saint-François, y compris les affluents à plus haut potentiel salmonicole (Rivières au Saumon, Eaton et Ascot), deviennent inaccessibles aux saumons reproducteurs.

Nouvelle levée de boucliers

Les protestataires ne tardent pas à se manifester. D'abord, les conseils municipaux des cantons d'Orford, de Brompton et ceux de la ville de Sherbrooke, qui réclament la préservation des droits des citoyens et "the protection of the different descriptions of fish which pass by the said dam."¹² Ils reçoivent l'appui de la Société de protection de Sherbrooke dirigée par le Dr Worthington,¹³ un chirurgien de grande renommée qui a séjourné à Glasgow (Écosse) quelques années auparavant. On sait que parmi toutes les îles britanniques, l'Écosse est le pays qui dispose du plus grand nombre de règlements sur la pêche du saumon. En effet, dès le début du XIV^e siècle, les propriétaires de moulins écossais furent tenus d'assurer le libre passage des "smolts" dans leurs réservoirs, sans quoi, ils étaient passibles de 40 jours de prison.¹⁴

Fort de cette expérience, le Dr Worthington réclame d'abord, puis dirige, la construction d'une passe migratoire à la chaussée du moulin Clark (illustration jointe). Une loi, sanctionnée en 1858, oblige le propriétaire à s'assurer de son bon fonctionnement entre le 15 mai et le 20 octobre de chaque année.¹⁵

Ces efforts ponctuels de préservation de l'espèce saumon s'inscrivent dans un mouvement national de protection des ressources fauniques, qui a cours durant les décennies de 1840 et de 1850. L'appareil administratif subira d'abord une transformation radicale suite à la création, en 1857, de la Direction des Pêcheries, rattachée au Département des terres de la Couronne, puis celle dix années plus tard, d'un ministère distinct. L'embauche de fonctionnaires qui s'ensuit permettra d'enquêter sur l'état des pêcheries et de formuler les recommandations

nécessaires à la formulation de lois plus articulées et plus restrictives envers les contrevenants, même s'il s'agit de promoteurs industriels. Dans toutes les régions, les gardes-pêche recevront des directives sur l'application desdites lois et sont priés de faire rapport annuellement au Surintendant. La préservation des ressources fauniques sera dorénavant confiée aux fonctionnaires et aux politiciens.

A l'instar de toutes les rivières au saumon de la côte Atlantique, les mesures prises en vertu des diverses lois favorisent le retour de l'espèce dans le bassin de la Saint-François. Dans son rapport de 1869 au Commissaire des Pêcheries, le garde-pêche W.C. Willis commente ainsi la situation:

Le saumon est plus nombreux et plus gros que de coutume. Il a reparu et frayé dans la rivière Eaton, où il foisonnait jadis, mais dont on l'avait si bien chassé qu'il ne s'y en était pas vu depuis trente ans. La passe migratoire qui a été placée sur le barrage à l'embouchure de la rivière a sans doute servi à le faire monter.¹⁶

L'année suivante, Willis note la présence généralisée de l'espèce: "salmon are reported to be steadily on the increase in many of the rivers in this district from which they had been almost exterminated."¹⁷

Enquête dans le bassin de la Saint-François

Les lois sur les pêcheries, promulguées en 1857, 1858, 1865 et 1868, recommandent la construction "d'un passage artificiel durable sur tout cours d'eau où le ministre jugera et décidera qu'il est nécessaire, dans l'intérêt public." Ce pouvoir discrétionnaire des autorités soulève l'ire, tant des riverains qui risquent d'être privés d'une ressource alimentaire importante, que des propriétaires de scieries qui craignent toute mesure destinée à limiter leurs profits.

Afin d'orienter ses recommandations au ministre, W.F. Witcher, Commissaire fédéral aux pêcheries, entreprend d'évaluer le potentiel d'accueil des diverses rivières au saumon. C'est au garde-pêche Hugh W. Austin, responsable du district du Richelieu, qu'il confie en 1874 la tâche de "s'enquérir et faire rapport sur les pêches au saumon dans le bassin de la Saint-François."

Dans les eaux supérieures, soit dans les cantons de Ditton, Hampden et Lingwick, Austin visite la Grande rivière au Saumon.



*L'une des premières échelles à poisson du Canada utilisée à Québec vers 1855.
Source: The Canadian Journal of Science, Literature and History, No VII, 1857. p. 2.*

Ses commentaires ne laissent aucun doute sur la prolifération de l'espèce:

Il y a plusieurs lits ou trous dans lesquels le saumon fraie en grand nombre; (...) le 27 juin de cette année l'attention d'un grand nombre de personnes fut attirée par les sauts d'un immense banc de saumons dans les eaux basses du Saint-François; plusieurs de ces poissons étaient si gros, que leurs nageoires passaient au-dessus de la surface de l'eau et on en a compté jusqu'à deux cents.¹⁸

Après avoir quitté le principal affluent du bassin supérieur de la Saint-François, Austin s'arrête aux chutes de Brompton. À cet endroit, les pêcheurs de saumon doivent se procurer un permis au coût de 3,00 \$, afin de tendre leurs filets dans la fosse sise au pied du barrage. Le gardien local, M. Rose, déclare avoir livré sept permis au cours de la saison 1874; les prises se sont élevées à 250 saumons qui "pesaient de 8 à 12 livres, quelques-uns même 14 livres, et tous en bon ordre."¹⁹

Continuant sa descente de la rivière Saint-François, Austin ne trouve "rien de nature à attirer l'attention quant aux pêches au saumon" jusqu'à ce qu'il atteigne Drummondville, une petite localité sise à 60 kilomètres en aval des chutes de Brompton. Il constate alors l'effervescence autour de la fosse des chutes Lord:

Les chutes de cette localité ont été longtemps notées comme étant le rendez-vous de tous les braconniers du voisi-

nage, et à l'époque où le saumon donne, c'est une chose ordinaire que de voir les chutes bordées d'hommes armés de dards et qui prennent tout le poisson qu'ils peuvent atteindre; de fait cette persécution du saumon est si bien érigée en système, que des estrades en bois sont construites au-dessus des endroits favoris et que de là beaucoup de poissons sont tués et plusieurs blessés.²⁰

Austin termine son rapport par une réflexion optimiste sur l'avenir du saumon dans le bassin de la Saint-François:

Il ne saurait y avoir de doute que cette rivière est le rendez-vous favori de ce poisson (Saumon atlantique), et nous avons toute raison de croire que, bien protégée, elle serait en peu d'années la rivale de plusieurs rivières d'une plus grande réputation.²¹

Et pour convaincre les plus sceptiques, Austin ajoute:

Quand l'on songe qu'après avoir franchi tant d'obstacles, 250 beaux poissons ont été pris dans un seul endroit, que le plus gros saumon harponné à Drummondville par un magistrat pesait 43 livres, et que jusqu'à un certain point des ennemis les molestent sans cesse, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'avec des soins et de l'attention le Saint-François promet plus qu'aucune autre rivière de la province.²²

Austin n'est pas seul à témoigner de la présence massive du Saumon atlantique dans le bassin. Le garde-pêche Willis note dans son rapport de 1873: "salmon fishing in the St. Francis River was very satisfactory, some fifty fish of a large size having been caught, two of about thirty pounds weight."²³ Il conserve le même enthousiasme dans son rapport de 1874:

La pêche au saumon dans la rivière Saint-François a été des plus heureuses (...) Au barrage du moulin de Scotstown, sur la rivière au Saumon, on a vu du saumon en grand nombre, et d'après les rapports des gardiens locaux, souvent on aurait pu compter jusqu'à 30 ou 40 saumons, petits ou gros, passant dans la passe migratoire en une minute.²⁴

Le haut potentiel salmonicole du bassin de la Saint-François étant confirmé, les autorités imposent, avec vigueur, l'obligation de construire des passes migratoires sur toutes les chaussées et invitent les gardes-pêche à s'assurer de leur bon fonctionnement. Les rapports font écho de leur vigilance: "il y a dans ce district (circonscription de Stanstead) sept passes migratoires, dont

quelques-unes se détériorent. M. Nagle a pris des mesures pour les faire convenablement réparer (...) il y a dans sa division (Richmond-Wolfe) trois passes migratoires qui sont bien entretenues."²⁵ Dans un rapport subséquent, le garde-pêche annonce que dans la circonscription de Stanstead: "all the fishways are in proper repair" et dans Richmond-Wolfe: "four fishways in satisfactory order."²⁶ Même en 1890, les opérateurs de la circonscription de Stanstead observent rigoureusement la réglementation puisque le garde-pêche inscrit: "the fishways were kept in good repair, and no obstructions at present prevent the gravid fish from reaching their spawning grounds."²⁷

Le début de la fin

La pollution engendrée par l'exploitation forestière s'avérera le plus grand ennemi de toutes les ressources ichtyologiques. Chaque jour, emportées par le courant sur une plus ou moins grande distance, des milliers de tonnes de brin de sciure compromettent les frayères par la nature vaseuse de la sciure imbibée d'eau, qui empêche les œufs d'être déposés en lieu sûr. La lente décomposition de ces débris végétaux diminue l'oxygène contenu dans l'eau; de plus, elle libère des acides toxiques pour les œufs de poisson et un gaz qui très souvent entraîne des explosions. On observe aussi que les herbes aquatiques et les roseaux qui attirent les insectes dont se nourrit le jeune poisson, meurent sous l'accumulation des dépôts de sciure et d'écorce.²⁸

Lors de son enquête (1874) sur le potentiel salmonicole de la Saint-François, Hugh W. Austin se penche également sur la praticabilité de brûler la sciure rejetée par le moulin de Brompton. Il conclut:

Ils (bancs de sciage) sont trop mal situés pour qu'on puisse brûler les rebuts dans un four: construits sur un lit de roches, il y a ensuite plusieurs ateliers, puis de grandes cours à bois, puis le réservoir du Grand-Tronc qui rend impossible un chemin de fer à rail plat.²⁹

Austin ne laisse pas de doute sur la résistance que lui oppose la direction du moulin Clark lorsqu'il soulève la possibilité d'ériger un four à l'écart de l'atelier principal:

Les gérants m'ont dit qu'ils consentiraient à dépenser cinq ou six cents piastres pour faire construire une fournaise ou four pour brûler tous les rebuts; mais que les taxes imposées pour le transport des débris à l'endroit où se trouverait la four-

naise seraient si fortes, que si le gouvernement les forçait à faire cette construction, ils seraient obligés de fermer les moulins.³⁰

Austin témoigne aussi de la situation au moulin à vapeur Tourville, situé à l'embouchure de la rivière Saint-François: "les sauvages font leurs feux d'hiver avec la provision [de brin de scie] qui leur est envoyée [...]; d'immenses lits de sciure se forment à certains endroits et doivent passablement empêcher le poisson d'entrer dans la rivière."³¹

Malgré un bilan aussi négatif, les autorités se montrent très réservées dans l'application de mesures correctives. Pourtant, les conséquences engendrées par le rejet de milliers de tonnes de brin de scie dans les rivières ont suscité suffisamment de controverses pour imposer, dans la loi des Pêcheries de 1868, un article interdisant cette pratique. Une fois de plus, cependant, ses effets sont compromis par une disposition conférant au ministre le pouvoir d'exempter "tout cours d'eau à l'égard desquels il ne lui paraîtra pas que son application est exigée par l'intérêt public."³²

En 1889, fort de cette prérogative, C.H. Tupper, ministre fédéral de la Marine et des Pêcheries, relève la scierie de Brompton de l'obligation de consommer la sciure de bois parce "qu'il a [...] été démontré que l'exemption [...] ne sera nullement préjudiciable à l'intérêt public."³³

Comment peut-on expliquer une telle concession aux promoteurs de la scierie de Brompton alors que l'enquête sur le potentiel salmonicole de la rivière Saint-François avait imposé l'application rigoureuse des lois en vue de sa protection?

Patronage des monopolisateurs du bois

Cette volte-face des autorités est liée à l'influence politique du clan Pope-Ives et d'autres barons de l'industrie du bois scié de la région de l'Outaouais. Le patriarche, John Henry Pope,³⁴ joue un rôle de premier plan auprès du Premier Ministre John A. Macdonald.³⁵ Il préside aux destinées financières du moulin Clark depuis sa fondation à titre de propriétaire, bailleur de fonds ou directeur de l'institution bancaire qui assure son financement. La profonde influence qu'exerce Pope sur le parti conservateur et son chef, lui permet de "veiller" sur les intérêts du moulin Clark en imposant des mesures aussi viles que l'arrêté en conseil de 1889. Son fils Ruphus³⁶ et son gendre William Bullock Ives³⁷ gèrent alors de gros intérêts dans diverses sociétés forestières des Cantons de

l'Est, dont le moulin Clark. De plus, Ives assume la députation de la circonscription de Richmond-Wolfe où s'élève ledit moulin.

À cette époque, l'industrie de la construction connaît une nouvelle effervescence aux États-Unis; elle contribue à gonfler notablement le volume des exportations de matière ligneuse.³⁸ Macdonald veut s'assurer qu'il n'y aura pas de fermeture de moulins en raison de la pollution qu'ils engendrent. Il favorise même la poursuite des opérations aussi longtemps qu'il y aura des arbres le long des cours d'eau. Par la suite, on procédera au reboisement et à l'ensemencement de diverses espèces ichtyologiques aux frais du gouvernement.³⁹

Cette attitude de Macdonald reflète bien la "politique nationale" de développement économique mise en place en 1867, alors qu'il prend en main les destinées du pays. Elle implique, entre autres, l'intervention et le support financier de l'État dans l'exploitation vigoureuse des ressources naturelles.⁴⁰ L'initiative du développement demeure cependant la prérogative du capital privé. Alors qu'un grand nombre d'hommes politiques sont eux-mêmes liés à des sociétés d'exploitation forestière, on ne s'étonnera pas que l'intérêt des exploitants forestiers ait préséance sur celle des colons, bien que les coupes de bois rapportent des maigres revenus au gouvernement central.⁴¹

La coexistence, sur un même espace géographique, des activités agricoles et forestières est marquée par la domination des barons du bois. Ces derniers ont tout intérêt à freiner le développement de l'agriculture afin de maintenir celle-ci dans un état de dépendance et ainsi forcer les habitants d'aller travailler en forêt pour survivre. Ils iront jusqu'à faire des pressions auprès de l'État pour qu'il interdise aux colons-défricheurs de vendre le bois qu'ils coupent sur leur propre terre: ces derniers risqueraient alors de se libérer de la tutelle de l'exploitant forestier.⁴² Aux dénonciations de ces injustices par les partisans de la colonisation, le gouvernement rétorque que les grands chantiers jouent le rôle d'une industrie de transition qui enlève la forêt en vue de l'agriculture.⁴³

On comprend dès lors le fait que la majorité des intervenants politiques soutiennent que, dans un pays nouveau comme le Canada, l'industrie du bois doit avoir priorité sur les pêcheries de rivières. Pour sa part, le député Joseph Lavergne de la circonscription Drummond-Arthabaska ne réclame rien de moins que la reconnaissance du brin de scie comme substance non-toxique. De plus, il juge le potentiel ichtyologique de sa région

trop faible pour imposer aux entrepreneurs des mesures onéreuses: "Dès que l'on trouve quelques petits poissons (...) on veut appliquer le mécanisme de la loi et arrêter une industrie importante."⁴⁴

Le coup de grâce

A la charnière des XIX^e et XX^e siècles, l'industrie du bois de pâte remplace celle du bois de charpente. La fabrication de cette nouvelle matière entraîne les conséquences les plus graves pour le milieu aquatique. En plus de déverser des produits toxiques dans les cours d'eau, les moulins de pâte nécessitent des barrages de plus en plus hauts élevés afin de s'assurer d'une réserve d'eau constante tant pour les opérations manufacturières que pour la production d'électricité. Le moulin à pâte d'East-Angus compte sur un barrage de 18 mètres alors que ceux de Brompton et de Windsor atteignent respectivement 10 et 5 mètres au-dessus du lit de la rivière. Les répertoires législatifs du Québec et du Canada ne contiennent aucune mesure pour corriger la situation. Par conséquent, le Saumon atlantique disparaît définitivement du bassin de la Saint-François.

La prolifération inévitable des barrages élevés sur les affluents de la Saint-François compromet la présence des ressources salmonicoles au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Des efforts sont alors déployés pour assurer la libre circulation du poisson et l'utilisation rationnelle des engins de pêche. La ressource saumon réapparaît dans tout le bassin, au grand bonheur des colons qui les capturent à des fins de subsistance.

Mais un nouveau péril ne tarde pas à se manifester, soit l'essor de l'exploitation forestière. La pollution des cours d'eau par la sciure et les produits toxiques ont raison de l'espèce avant la fin du XIX^e siècle. Malgré la controverse soulevée par les corps publics et les citoyens, les fonctionnaires appliquent timidement les lois, interdisant ainsi leur rejet. L'influence des politiciens-proprétaires de moulins à scier prévient toute mesure susceptible de limiter leurs profits. D'autres pressions viendront s'ajouter aux anciennes telles la pollution domestique, le déboisement et les pluies acides.

Mais en dépit de ce sombre tableau, certains éléments nous réconfortent quant à la possibilité de retour du saumon. D'une

part, les moyens techniques et les connaissances dont on dispose maintenant pour résoudre les problèmes les plus complexes; d'autre part, l'intérêt grandissant de la population du bassin de la Saint-François, grâce aux efforts de sensibilisation consentis par divers organismes dont la Société Saumon Saint-François. Nous devons garder cet espoir car le *Salmo Salar* constitue l'un des meilleurs indicateurs de la "santé" de notre environnement.

ABSTRACT

The Atlantic salmon was living and reproducing in the Eastern Townships in large numbers when the region was first colonised. Records from the first inhabitants testify to the presence of anadromous salmon, which they caught and salted for storage. But by the mid-nineteenth century, this resource had almost disappeared due to the construction of dams on tributaries of the Saint Francis. These represented uncrossable barriers for the migrating fish, which could no longer reach their spawning grounds. Regulations were adopted forcing dam owners to build fish ladders. The impact of this new legislation was soon evident; during the decade of the seventies, fisheries wardens noticed the salmon had returned to many areas. Then came the era of the saw mills. The mills provoked excessive land clearance, on one hand, and water pollution, on the other. The laws passed to stop these excesses were unevenly applied, since the forest industry was controlled by powerful people who generated economic activity in Quebec's remote regions and thus secured the respect, if not the *cooperation*, of the inhabitants. In the political arena, many of these magnates held federal or provincial seats and were thus able to influence parliamentary debate. Such was the case with the Pope-Ives clan, who ruled the Eastern Townships during the second half of the nineteenth century.

NOTES

- * Ce texte est tiré du mémoire de maîtrise présenté par l'auteure à l'Université Bishop's (Lennoxville) en 1988, sous le titre: "Préservation ou développement: Le cas du Saumon atlantique et de la rivière Saint-François, avant 1900."
- ** Dans les citations, aucune correction grammaticale ou orthographique n'a été effectuée.
- 1 J. Derek Booth. *Les Cantons de la Saint-François Townships of the St. Francis*. Montréal, Musée McCord et Université McGill, 1984, p. 15, 21, 22, 28.

- 2 Lettre de Leonard Hunting, adressée en 1838, à son frère Lyman de Lamoillville, Vt, qui décrit l'abondance du saumon et la facilité avec laquelle il l'a pêché dans la Rivière au Saumon (Ascot) qui longe sa propriété. Source: Elizabeth H. Milner, *Huntingville 1815–1890, A Story of a Village in the Eastern Townships of Quebec*. s.l., s.n., 1981. (Sherbrooke, R. Prince, Université de Sherbrooke), p. 42.
 Brochure réalisée par le Révérend Charles Stewart, publiée en 1817. Source: Charles Stewart. *A Short View of the Present State of the Eastern Townships in the Province of Lower Canada*, Piccadilly, J. Harthard, 1871, p. 4.
 Brochure réalisée par Samuel Brooks, intitulée *Information Respecting the Eastern Townships of Lower Canada in which the British American Land Company Intend to Commence Operations for the Sale and Settlement of Lands in the Ensuing Spring*, London, W.J. Tuffy, 1833, p. 13.
- 3 Anthony Netboy. *The Atlantic Salmon, a Vanishing Species?*, London, Faber & Faber, 1968, p. 21.
- 4 W.S. Scott et E.J. Crossman, *Poissons d'eau douce du Canada*, Ottawa, Min. des Approvisionnements et Services, 1978, p. 208.
- 5 Joice Husk. "Township of Melbourne" in *Tread of Pioneers — Annals of Richmond County and Vicinity*, Vol. 1, Richmond, Richmond County Historical Society, 1966, p. 116.
- 6 Lettre du *Canadian Board on Geographical Names* adressée le 8 juillet 1960 à W.S. Hunt, de Winnipeg, relativement aux diverses appellations de la rivière Ascot. (Copie conservée à la *Lennoxville-Ascot Historical & Museum Society*).
- 7 Notes biographiques: Marcus Child (1792–1859), homme politique de tendance radicale qui s'emploie à défendre les intérêts des agriculteurs en s'attaquant, au commerce du bois fort préjudiciable aux colons qui se voyaient dépossédés de l'unique source de revenu pour assumer le paiement le prix de leurs terres. De plus, il encourage l'extension de la frontière agraire par la construction de bonnes routes de colonisation, par l'amélioration du gouvernement municipal et par la protection des ressources naturelles (comme le maskinongé et le Saumon atlantique) indispensables à la survie des habitant des régions isolées. Source: J.I. Little, *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. VIII, Québec, P.U.L., 1985, p. 164.
- 8 *Debates of the Legislative Assembly of United Canada*, Vol. III, 1843, p. 526.
- 9 *Les Statuts de la Province du Canada*, 7 Vict., Cap. 13 (1844).
- 10 Robert W. Dunfield, *Le Saumon de l'Atlantique dans l'histoire de*

- l'Amérique du Nord*, Ottawa, Publ. spéciale canadienne des Services scientifiques et aquatiques, 1986, p. 107.
- 11 J.I. Little, "Public Policy and Private Interest in the Lumber Industry of the Eastern Townships: the Case of C.S. Clark and Company, 1854–1881" in *Histoire Sociale*, vol. XIX, no 37, mai 1986, p. 21.
 - 12 *Papiers parlementaires se référant aux Journaux du Conseil législatif de la Puissance du Canada*, Vol. 3, no 1, 1859, s.p.
 - 13 Notes biographiques: Edward Dagge Worthington, M.D., M.A., F.R.C.S., né en Irlande en 1820, émigre avec ses parents au Canada en 1822. Après une brève carrière militaire, il poursuit ses études en médecine au collège *St. Andrews* d'Écosse; par la suite il fréquente le *Royal College of Surgeons* de Glasgow. Dès son retour au Canada, en 1855, il choisit de s'installer à Sherbrooke; il y poursuit une carrière médicale jusqu'à sa mort, survenue en 1897. Il fut honoré à plusieurs reprises au cours de sa vie tant pour ses innovations dans le domaine médical, que pour ses actes de courage et de charité, et pour ses contributions à des revues spécialisées. Source: E.D. Worthington, *Reminiscences of Student Life and Practice*. Sherbrooke, Walton & Co, 1897.
 - 14 Robert W. Dunfield, *op. cit.*, p. 4.
 - 15 *Statuts du Canada*, 22 Vict., Ca. 86, (1858).
 - 16 *Documents de la session de la Puissance du Canada (Sessional Papers)*, no 11, 1870, p. 57.
 - 17 *Ibid.* no 5, 1871, p. 74.
 - 18 *Ibid.* no 5, 1875, p. 112.
 - 19 *Ibid.* p. 111.
 - 20 *Loc. cit.*
 - 21 *Loc. cit.*
 - 22 *Loc. cit.*
 - 23 *Ibid.* no 4, 1874, p. 103.
 - 24 *Ibid.* no 5, 1875, p. 110–113.
 - 25 *Ibid.* no 8, 1889, p. 172–174.
 - 26 *Ibid.* no 8, 1890, p. 230.
 - 27 *Ibid.* no 8A, 1891, p. 147.
 - 28 *Ibid.* no 26, 1893, p. XXIV.
 - 29 *Ibid.* no 5, 1875, p. 110–113.
 - 30 *Loc. cit.*
 - 31 *Loc. cit.*
 - 32 *Statuts du Canada*, 31 Vict cap, 60 (1868).

- 33 *Ibid.* 1890, p. LVIII–LIX. Arrêté en Conseil promulgué le 18 juillet 1889.
- 34 Notes biographiques: John Henry Pope (1819–1889), fermier, marchand de bois, entrepreneur de chemins de fer, homme politique, élu souvent sans opposition et, dans le cas contraire, avec au moins les deux-tiers des voix. Chef politique au sein du parti libéral-conservateur, il est nommé Ministre de l'Agriculture de 1871 à 1874 et de 1878 à 1885, puis Ministre des Canaux et Chemins de fer, de 1885 à sa mort. Personnalité importante du monde des affaires des Cantons de l'Est, il parraine un projet de loi visant à amender la charte, octroyée en 1855, à la Banque des Townships de l'Est, de façon à ce que cette dernière pût être mise en opération; avec d'autres promoteurs, il obtient localement près de la moitié du capital. Cette institution financière soutiendra le moulin Clark à compter de 1859. Pope et Clark ont acquis la plupart du bois de la Couronne du bassin de drainage supérieur du Saint-François, destiné à alimenter la scierie de Brompton.
- Sources: *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. XI, 1881–1890, University of Toronto Press et Presses de l'Université Laval, 1982, p. 781–785 et J.I. Little "Public Policy and Private Interest in the Lumber Industry of the Eastern Townships: the Case of C.S. Clark and Company, 1854–1881" *op. cit.*, p. 15.
- 35 Notes biographiques: John A. Macdonald (1815–1891), avocat, homme d'affaires. D'allégeance conservatrice, il occupe le poste de Premier Ministre du Canada de 1867 à 1873 et de 1878 à 1891. Il apparaît comme un tacticien politique astucieux qui croit en la poursuite d'objectifs pratiques par des moyens pratiques. On le surnomme "the Old to'Morrow" en raison de son habitude à remettre à plus tard le règlement des problèmes difficiles. Son dernier mandat politique est particulièrement harassant alors qu'il doit intervenir dans la Rébellion du Nord-Ouest; l'exécution de Riel augmente l'animosité entre Canadiens-anglais et Canadiens-français et affaiblit ses positions au Québec. De plus, diverses manoeuvres des gouvernements provinciaux réussissent à affaiblir le gouvernement central alors que les premiers objectifs de Macdonald sont l'unité et la prospérité. Sources: *The Canadian Encyclopedia*, Edmonton, Hurtig Publ., Vol. II, 1985, p. 1050 à 1052. et *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Enc. Universalis, France S.A., Vol. X, 1968, p. 222.
- 36 Notes biographiques: Rufus Henry Pope (1857–1944), né à Cookshire, étudie le droit à l'Université McGill mais s'oriente très tôt vers l'agriculture. Il gère avec succès la ferme paternelle *East View Stock Farm* qui s'étend sur quelque 1 400 acres. Il remporte les suffrages à l'élection partielle de 1889, suite au décès de son

- père, puis l'élection générale de 1891. Avec son beau-frère, W.B. Ives, il opère le Cookshire Mill Company, le Scotstown Lumber Company, le Salmon River Pulp Company (Scotstown) et le Royal Paper Mills (East-Angus); cette dernière compagnie détient les actions du moulin Clark de Bromptonville. Sources: *Men of Canada*, Brantford (Ont.), Bradley, Garretson & Co, Vol. IV, 1895, p. 8.
- 37 Notes biographiques: William Bullock Ives (1841–1899), né à Compton, fils d'immigrants Loyalistes. Il est admis au Barreau en 1867; il épouse alors Elizabeth Pope et pratique à Sherbrooke. Il est élu maire de Sherbrooke, député de la circonscription de Richmond-Wolfe de 1878 à 1891, puis député de la circonscription de Sherbrooke. Il est nommé président du Conseil privé du Canada. Source: *Men of Canada*, Brantford (Ont.), Bradley, Garretson & Co, Vol. II, 1893, p. 474.
- 38 G. Gaudreau, "L'exploitation des forêts publiques au Québec (1874–1905). Transition et nouvel essor" in *R.H.A.F.*, Vol. 42, no 1, été 1988, p. 5–10.
- 39 R. Peter Gillis, "Rivers and Sawdust: The Battle Over Industrial Pollution in Canada, 1865–1903" in *Journal of Canadian Studies*, vol. 21, no 1, 1986, p. 94.
- 40 John McLaren, "The Tribulations of Antoine Ratté: A Case Study of the Environmental Regulation of the Canadian Lumbering Industry in the Nineteenth Century" in *University of New Brunswick Law Journal*, Vol. XXXIII, 1984, p. 254.
- 41 J.I. Little, "Public Policy and Private Interest in the Lumber Industry of the Eastern Townships: the Case of C.S. Clark and Company, 1854–1881", *op. cit.*, p. 32–35.
- 42 Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Ed. Boréal Express, 1979, p. 128.
- 43 R. Peter Gillis, *op.cit.*, p. 94.
- 44 *Débats de la Chambre des Communes, Puissance du Canada*. (Hansard), 13 juin 1895, p. 2257.

